

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 février 2025  
N°DC-2025-23

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Déménagement des services de la mairie au 12 avenue de la Princesse**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le samedi vingt-deux février deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Marie-Bernard BROUDIC et Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA à Mme Sylvaine LE GALLO

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre LE GAL

Les travaux d'extension rénovation énergétique de la mairie de Colpo se finalisent. La date d'achèvement des travaux est prévue pour avril 2025.

Les services de la mairie sont actuellement dans des locaux provisoires, à l'Espace Jeunes, 24 avenue de la Princesse.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal d'acter le principe du déménagement des services de la mairie situés actuellement 24 avenue de la Princesse au 12 avenue de la Princesse à compter du jeudi 24 avril 2025.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **PREND ACTE** du déménagement des services de la mairie au 12 avenue de la Princesse à compter du 24 avril 2025.
- **AUTORISE** la réouverture au public de la mairie de Colpo, au 12 avenue de la Princesse, à compter du 28 avril 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo  
Freddy JAHIER

